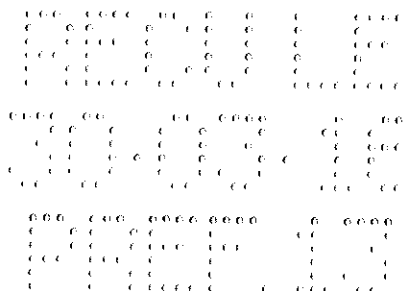




ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE



**Conseil d'administration  
Séance du 25 mars 2016**

## SECURISATION DE LA PLATE FORME NUMERIQUE LOAD

Délibération n°16\_HYG\_16\_03\_25\_SEC\_LOAD

**L'an deux mille seize, le 25 mars,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du Conseil au siège de l'Etablissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 14 mars 2016 ;

### VU

- L'article L1222-4 du code du travail ;
- La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Le règlement intérieur de l'Etablissement (délibération 04\_RH\_15\_12\_11\_REGL\_INT\_ESADMM du 11 décembre 2015) ;

### CONSIDERANT

- L'avis du Comité technique du 22 février 2016 ;

**La Présidente,**

### EXPOSE

Le LOAD est équipé depuis le 18 décembre 2015 d'une alarme anti-intrusion reliée en permanence à un centre de télésurveillance permettant de dépêcher les forces de l'ordre en cas d'effraction ou encore les services de secours dans le cas d'un problème de santé.

Cette alarme dispose d'éléments gérant les issues mais aussi d'un détecteur volumétrique par niveau contrôlant la présence d'éventuels intrus. Par ailleurs, ces détecteurs volumétriques sont dotés d'un système permettant la prise de photo instantanée en cas d'intrusion. Cet outil permet une levée de doute instantanée et ces informations sont reliées à un centre de télésurveillance externe qui peut solliciter l'intervention des forces de l'ordre.

Le centre de télésurveillance conserve les enregistrements pendant un mois notamment à des fins de preuve et l'ESADMM s'engage à ne pas stocker d'images qui lui seraient éventuellement transmises.

Du fait de la possibilité de photographier d'éventuels intrus, un dossier de déclaration auprès de la CNIL est en cours.

Cette alarme provisoire a permis récemment la mise en place d'équipements de hautes technologies en toute sécurité

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'approuver la mise en place d'un système de sécurisation de la plateforme numérique, conformément à la pièce jointe n° 1.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes pour	16
Votes contre	0
Abstentions	2

**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 25 mars 2016.

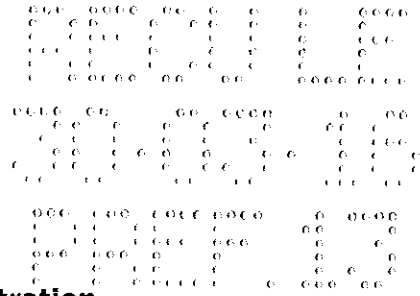
La Présidente  
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

**Publiée le :** .....  
**Transmise au représentant de l'Etat le** .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE

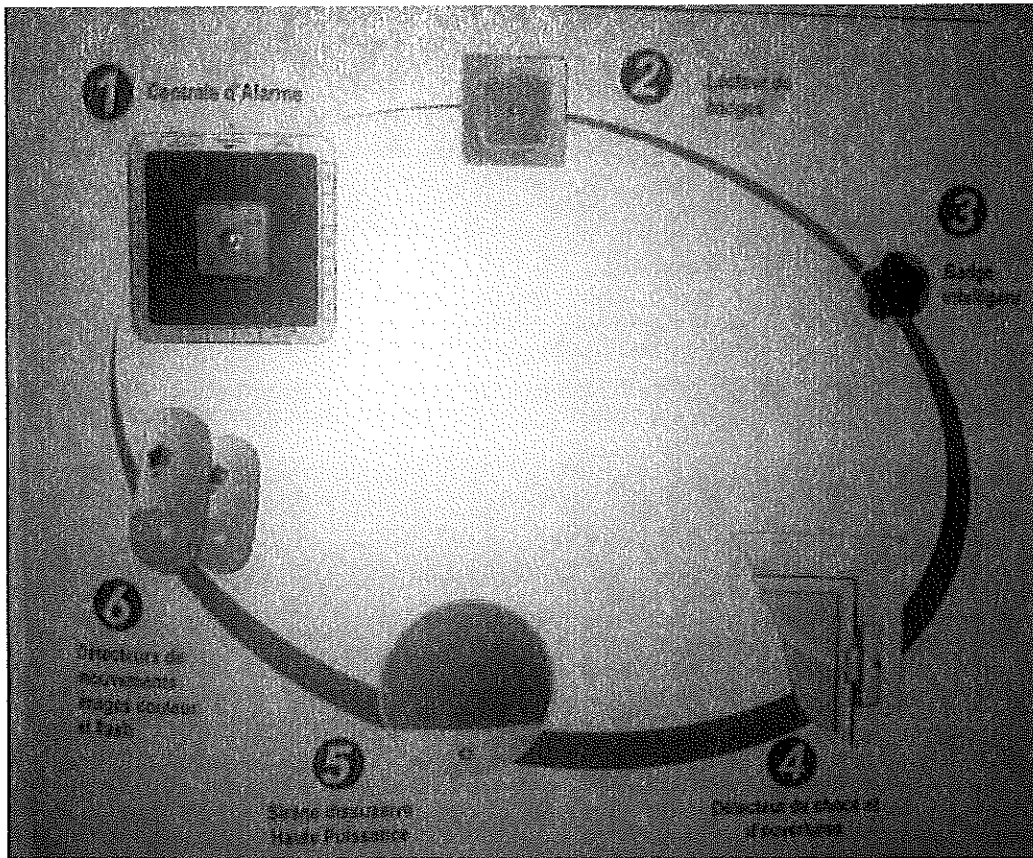


**Conseil d'administration**  
**Séance du 25 mars 2016**

**SECURISATION DE LA PLATEFORME NUMERIQUE**  
**PIECE JOINTE N°1**

Délibération n°16\_HYG\_16\_03\_25\_SEC\_LOAD\_PJ1

Pour information le dispositif d'alarme est composé des éléments ci-après :



La centrale d'alarme :

Elle est l'organe de communication (via une puce GSM). Elle permet notamment les fonctions suivantes :

1. Appel des urgences 112
2. Envoie d'un appel SOS au centre de télésurveillance
3. Permet l'indication sonore lors de l'ouverture de la sortie de secours

Le lecteur de badge :

Disposé à l'entrée principale du LOAD, c'est l'organe qui permet d'activer ou de désactiver l'alarme.

Le Badge :

Il est nominatif et permet de désactiver l'alarme en le positionnant contre le lecteur de badge.

Le détecteur de choc et d'ouverture :

Ce matériel transmet à la centrale l'état des ouvertures (fermé, ouvert, choc). Toutes les portes et fenêtres en sont munies.

La sirène :

Elle est disposée au 1<sup>er</sup> niveau à proximité de l'ascenseur et elle diffuse une sonnerie de 110 décibels en cas d'effraction.

Le détecteur de mouvement :

Ce matériel permet de déceler les intrusions et il permet également l'acquisition de photos pour effectuer la lever de doute en cas d'effraction.